

## Enseignement privé

Publié le : 04.01.2018 - Modifié le : 22.06.2018

### Activité de la branche

#### Enseignement privé : de quoi parle-t-on ?

Les structures de l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat (Ministère de l'Education Nationale et Ministère de l'Agriculture) sont composées d'établissements scolaires d'enseignement général, technique, professionnel, agricole :

- ✔ en formation initiale (maternelle, primaire, secondaire, enseignement post-bac, CFA)
- ✔ en formation continue (Centre de Formation Continue)

Les personnels de ces établissements ont 2 types de statuts :

- ✔ les salariés en contrats de droit privé, rémunérés par les structures. Le financement de leur formation relève du champ du département Enseignement Privé d'Opcalia
- ✔ les personnels enseignants rémunérés par l'Etat. Ils ne rentrent pas dans les prérogatives du département Enseignement Privé d'Opcalia. Pour eux, l'organisme compétent est Formiris.

Les structures de l'enseignement supérieur privé sont composées d'universités et instituts catholiques (Paris, Angers, Lille, Lyon et Toulouse) regroupés en Union des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique, UDESCA, et qui dispensent un enseignement à caractère généraliste.

La Branche des Etablissements d'Enseignement Privés accompagne via son relais opérationnel, Opcalia département Enseignement Privé, la formation des salariés de droit privé rémunérés directement par les établissements.

#### Le contexte de la branche Enseignement privé

Le secteur doit aujourd'hui s'adapter à différents types de changements :

- ✔ Des changements sociétaux supposant des évolutions du système éducatif ;
- ✔ Des transformations d'ordre économique entraînant des regroupements et fusions d'établissements (pouvant entraîner une reconversion professionnelle des salariés) ;
- ✔ Des dispositions législatives impliquant de nouvelles obligations (accueil et scolarisation des enfants handicapés par exemple).

Les évolutions environnementales et sociétales (évolution des familles, perte de l'autorité, évolution des comportements des jeunes...), les nouvelles pratiques de communication liées au développement des NTIC ainsi que les nouvelles pratiques éducatives (nouveaux moyens pédagogiques, individualisation, inclusion scolaire...) impactent les établissements dans leurs missions, activités et métiers actuels et futurs.

Sources :

*Etude Geste « cartographie des métiers d'aujourd'hui et de demain », 2012*

*Observatoire des métiers et qualifications de l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat*

# Les principaux métiers

## Les métiers de l'Enseignement privé multi-services sont :

Tous les salariés concourent au fonctionnement des établissements pour qu'ils assurent leur mission d'enseignement.

D'une grande diversité, les métiers des salariés de droit privé sont regroupés au sein d'ensembles de métiers.

### Principaux métiers des personnels de droit privé par grandes familles professionnelles

#### Vie scolaire

Personnel d'éducation, éducateur de vie scolaire, responsable de vie scolaire...

#### Fonctions de gestion administrative et financière

Secrétaire, comptable, attaché de gestion, économiste...

#### Entretien et maintenance des biens et équipements

Agents de service et d'entretien, employé des espaces-verts...

#### Restauration

Cuisinier...



#### Autres fonctions techniques et services

Personnel de maintenance, responsable des services techniques

#### Enseignement et fonctions connexes

Formateur, responsable de formation, enseignant du supérieur, conseiller pédagogique...

## L'activité formation de la branche Enseignement privé

[RETOUR SUR LES ACTIONS FORMATION D'OPCALIA POUR LA BRANCHE ENSEIGNEMENT PRIVÉ](#)

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT COMPLET

## Les orientations formation pour l'Enseignement privé

Les actions de formation prioritaires pour les établissements scolaires d'enseignement privés sous contrat

Dans l'accord Interbranche sur l'emploi et la formation professionnelle dans les Etablissements d'Enseignement Privés, les partenaires sociaux se sont entendus sur les priorités de formation suivantes :

- ✓ Acquérir une qualification reconnue par les conventions collectives du champ du présent accord ou par la CPNEFP, dont les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP Educateur de Vie Scolaire et CQP Coordinateur de Vie Scolaire)
- ✓ Permettre l'accès au « Socle de connaissance et de compétences professionnelles » (qui prend aujourd'hui la forme du certificat Cléa)
- ✓ Favoriser l'accès aux formations dont l'objectif est l'appropriation des données de l'environnement institutionnel (systèmes éducatifs enseignement privé sous contrat, données nécessaires à l'exercice du métier, évolution des jeunes et de leurs

familles)

- ✔ Acquérir des pré-requis en vue de l'acquisition ultérieure d'une qualification reconnue
- ✔ Se perfectionner à la conduite d'équipes et à la conduite des entretiens pour des personnels en responsabilité hiérarchique

Ces priorités se retrouvent à travers le financement privilégié de certains dispositifs ou de certaines actions :

- ✔ Contrat de professionnalisation : les CQP de la branche Enseignement privé bénéficient d'une prise en charge plus avantageuse que pour les autres titres et diplômes
- ✔ Période de professionnalisation : des formations dites « prioritaires » bénéficient d'une prise en charge plus avantageuse que les autres titres ou diplômes : [voir la liste sur le site du Collège Employeur](#)
- ✔ Compte Personnel de Formation (CPF) : [voir liste de la Branche des Etablissements d'Enseignement Privés](#)
- ✔ [Offre d'actions collectives destinées aux établissements d'enseignement privés.](#)

kmlh

## Zoom sur les CQP de la branche Enseignement privé

La branche Enseignement privé a particulièrement mis l'accent sur les Certificats de Qualification Professionnelle pour valoriser ses métiers et leurs savoir-faire.

DÉCOUVRIR LES CQP DE LA BRANCHE ENSEIGNEMENT PRIVÉ

## Textes et ressources

### CONVENTION COLLECTIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ NON LUCRATIF (EPNL) SIGNÉE LE 12 JUILLET 2016 QUI REGROUPE LES CONVENTIONS SUIVANTES :

- ✔ Convention collective Nationale des Universités et Instituts Catholiques (IDCC 2270)
- ✔ Convention Collective Nationale l'Enseignement, Ecoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres (IDCC 2636)
- ✔ Convention collective de travail des professeurs de l'enseignement secondaire libre enseignant dans les établissements hors contrat et dans les établissements sous contrat mais sans être contractuels (IDCC 0390)
- ✔ Convention collective nationale des maîtres de l'enseignement primaire privé dans les classes hors contrat et sous contrat simple et ne relevant pas de la convention collective de travail de l'enseignement primaire catholique (IDCC 1326)
- ✔ Convention collective des psychologues de l'enseignement privé (IDCC 1334)
- ✔ Convention collective nationale du travail des personnels enseignant hors contrat et des chefs de travaux exerçant des responsabilités hors contrat dans les établissements d'enseignement techniques privés (IDCC 1446)
- ✔ Convention collective de travail de l'enseignement primaire catholique (IDCC 1545)
- ✔ Convention collective nationale de travail du personnel enseignant et formateur des centres de formation continue et des centres de formation d'apprentis, des sections d'apprentissage et des unités de formation par apprentissage intégrés à un établissement technique privé (IDCC 2152)
- ✔ Convention collective de travail des personnels des services administratifs et économiques, des personnels d'éducation et des documentalistes des établissements d'enseignement privés (IDCC 2408)
- ✔ Convention collective des salariés des établissements privés du 7 juillet 2015 (IDCC 3211)

### CODE NAF

- ✔ 9523Z : Réparation de chaussures et d'articles en cuir
- ✔ 8520 Z Enseignement primaire
- ✔ 8531 Z Enseignement secondaire général
- ✔ 8532 Z Enseignement secondaire technique ou professionnel, enseignement agricole et centres de formation d'apprentis (CFA)
- ✔ 8541 Z Enseignement post secondaire non supérieur
- ✔ 8542 Z Enseignement supérieur
- ✔ 8559 A Formation continue d'adultes
- ✔ 8559 B Autres enseignements

### TITRES DES ACCORDS

- ✔ [Accord national interbranches sur l'emploi et la formation professionnelle dans les Etablissements d'Enseignement Privés du 3 novembre 2015](#)
- ✔ Contribution conventionnelle : article 4.2 de l'accord du 3 novembre 2015
- ✔ Accords relatifs au Certificats de Qualification Professionnelle de l'Enseignement privé, CQP Educateur de Vie Scolaire et CQP Coordinateur de Vie Scolaire : [voir le site du Collège Employeur](#)
- ✔ [Accord du 14 juin 2013 à l'accord du 22 juin 2010 relatif à la formation professionnelle des Universités et Instituts Catholiques de France](#)

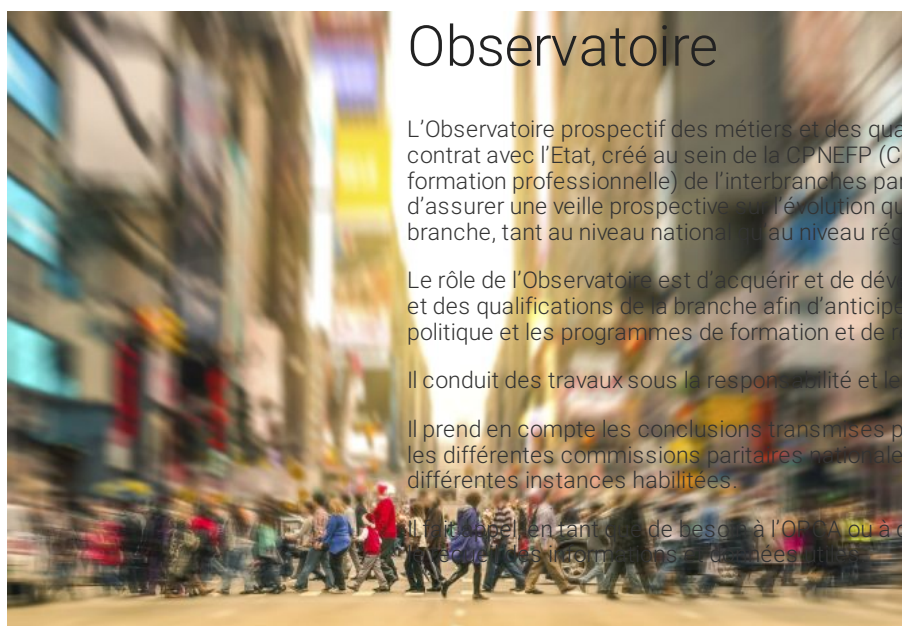
## Partenaires sociaux

## représentants les employeurs

- ✔ Collège Employeur (association rassemblant FNOGEC, SNCEEL, SYNADEC, SYNADIC et UNETP)EPLC, Enseignement privé laïque sous contrat
- ✔ EPLC, Enseignement privé laïque sous contrat
- ✔ FFNEAP, Fédération familiale pour l'enseignement agricole privé
- ✔ FNOGEC, Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique
- ✔ SNCEEL, Syndicat national des chefs d'établissements de l'enseignement libre
- ✔ SYNADEC, Syndicat des Directeurs et Directrices d'Ecoles primaires et maternelles privées
- ✔ SYNADIC, Syndicat national des directeurs d'établissements catholiques d'enseignement du second degré sous contrat
- ✔ UNEAP, Union nationale de l'enseignement agricole privé
- ✔ UNETP, Union nationale de l'enseignement technique privé
- ✔ UDESCA, Union Des Établissements d'Enseignement Supérieur Catholique

### **Sites des partenaires sociaux Représentant les salariés**

- ✔ FEP-CFDT, Fédération formation et enseignement privés
- ✔ SNEC-CFTC, Syndicat national de l'enseignement chrétien
- ✔ SNEPL-CFTC Syndicat national de l'enseignement privé laïc
- ✔ SNPEFP-CGT, Syndicat national des personnels et enseignants de la formation
- ✔ SPELC, Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique
- ✔ SYNEP-CFE-CGC, Syndicat national de l'enseignement privé
- ✔ SNPEFP-CGT, Syndicat national des personnels et enseignants de la formation
- ✔ FNEC FP – FO
- ✔ SUD SOLIDAIRES



## Observatoire

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de de l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat, créé au sein de la CPNEFP (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle) de l'interbranches par accord du 26 mai 2005, a pour mission d'assurer une veille prospective sur l'évolution qualitative et quantitative des métiers de la branche, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Le rôle de l'Observatoire est d'acquérir et de développer une meilleure connaissance des métiers et des qualifications de la branche afin d'anticiper leur transformation et d'adapter ainsi la politique et les programmes de formation et de recrutement de la branche.

Il conduit des travaux sous la responsabilité et le contrôle de la CPNEFP.

Il prend en compte les conclusions transmises par les observatoires et organismes sociaux, par les différentes commissions paritaires nationales professionnelles et plus généralement par les différentes instances habilitées.

Il peut également être sollicité en tant que de besoin par l'OPCALIA ou par des organismes d'études et de recherches pour des besoins spécifiques.